



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politique de l'environnement

Question au Gouvernement n° 1909

Texte de la question

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

M. le président. La parole est à M. François-Michel Lambert.

M. François-Michel Lambert. Hier, lors du G7 Environnement, un représentant des peuples amazoniens a appelé l'attention du monde sur les atteintes portées à l'environnement et la biodiversité. Cette tragédie qui se joue actuellement voit les activités d'une seule espèce, l'être humain, conduire à la disparition d'un million d'autres. Le rapport remis hier le confirme : nous sommes à l'aube de la sixième extinction de masse de la biodiversité, du fait de notre propre modèle de développement. « Un changement en profondeur est nécessaire » indique le rapport.

Il y a cinq ans, notre Assemblée recevait déjà un autre représentant de l'Amazonie, le chef Raoni. Qu'avons-nous fait depuis ? Sous l'impulsion de Ségolène Royal et de Barbara Pompili, nous avons adopté en 2016 une loi pour la reconquête de la biodiversité. En juillet 2018, le ministre d'État Nicolas Hulot a présenté le plan biodiversité du Gouvernement, avec cette phrase forte : « Ce plan marque un changement d'échelle dans la politique de protection de la nature et fait de la lutte contre l'érosion de la biodiversité une priorité de l'action du Gouvernement ».

Pourtant, depuis, vous avez agi contre la biodiversité en reculant sur vos propres engagements, par exemple en retardant la date d'interdiction de certains plastiques jetables comme les pailles, en acceptant l'huile de palme carburant ou en réduisant la capacité d'action du Conseil national de protection de la nature. Il ne s'agit plus d'être dans le temps des annonces, voire des peurs, mais de passer à l'action pour que l'urgence écologique soit considérée comme aussi grave, si ce n'est pire, que la dette économique.

Monsieur le Premier ministre, êtes-vous enfin prêt à transformer en profondeur la politique que vous menez afin d'opérer un changement de société ? La survie de l'humanité est en jeu. Il y a une urgence écologique.
(Applaudissements sur les bancs du groupe LT.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

M. François de Rugy, ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Le Président de la République a reçu hier les scientifiques, le président, la secrétaire générale de l'IPBES – plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques –, qui établit un rapport scientifique de l'état de la biodiversité dans le monde. Nous pouvons d'ailleurs être fiers de cet organisme international dont l'initiative revient à la France, en 2005, sous la présidence de Jacques Chirac. Malheureusement, il a mis du temps à se mettre en place : créé en 2012, il s'est réuni pour la première fois en 2013. Le Gouvernement a souhaité qu'il se réunisse cette année à Paris, quelques jours avant la réunion du G7 Environnement, pour

analyser concrètement la situation et réfléchir aux actions à mener.

S'agissant des actions en faveur de la biodiversité, vous avez rappelé l'importance de la loi de 2016, que l'on doit à Barbara Pompili, secrétaire d'État en charge de la biodiversité. Cette loi a interdit les néonicotinoïdes. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)* Vous pouvez en effet applaudir, car ce fut un combat de faire adopter cette loi à l'époque et de prendre des mesures concrètes !

Alors que le débat perdurait depuis des années, l'usage des pesticides néonicotinoïdes, dits pesticides tueurs d'abeilles, a enfin été interdit en 2016, et cette décision a été appliquée comme prévu en 2018, l'année dernière. L'engagement pris a été tenu. Le champ de l'interdiction a même été étendu dans la loi agriculture et alimentation, votée l'année dernière, afin d'éviter tout contournement de cette disposition.

Nous poursuivrons notre politique de protection des espaces naturels, en créant un parc naturel forestier cette année, à cheval entre la région Bourgogne-Franche-Comté et la région Champagne-Ardenne. Nous fusionnerons l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage en un Office français de la biodiversité qui comptera près de 5 000 agents dédiés à la biodiversité.

Plus que jamais, dans le domaine de la biodiversité, nous devons regarder la réalité en face et passer à l'action. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Lambert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1909

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mai 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 mai 2019](#)